

RÈGLES D'UTILISATION DES SITES DE L'ATELIER DU LOISIR ENR.

1. Il est impératif de respecter les sites de feu déjà aménagés sur le site. Il ne faut pas jeter de produits dangereux à l'intérieur ou autour de ceux-ci, et leur surveillance doit être assurée en tout temps. Lorsque les gens quittent un site de feu ou ne peuvent plus assurer la sécurité du site ou sa surveillance, il est très important de s'assurer que les flammes ET les tisons sont totalement éteints. Les mégots de cigarette doivent être jetés dans les sites aménagés pour les feux de camp. Il est strictement interdit de créer de nouveaux sites de feu. Finalement, les interdictions émises par la SOPFEU doivent être appliquées en tout temps.
2. Il est impératif de limiter les risques d'incendie dans tous les bâtiments. Par conséquent, il est strictement interdit d'utiliser des éclairages à flamme vive à l'intérieur ou à proximité des bâtiments.
3. Il est INTERDIT de faire du bruit de nuit entre 22 h et 8 h. Compte tenu de la proximité de zones résidentielles, l'écho des cris et de la musique est facilement perceptible à des kilomètres à la ronde. Afin de s'assurer de la tranquillité du voisinage, il est impératif d'agir dans le respect d'autrui. Ce règlement s'applique à l'ensemble du terrain.
4. L'utilisation des bâtiments doit être raisonnable et compatible avec un usage sécuritaire des lieux. Dans chaque construction, un panneau indique le nombre de personnes maximum pouvant prendre place à l'intérieur de celle-ci. En l'absence de panneau, prendre pour acquis que le nombre maximum de personnes admis est de 4. Il est par ailleurs formellement interdit d'escalader les bâtiments, quels qu'ils soient.
5. Puisqu'il s'agit d'un site naturel, des précautions doivent être prises afin de minimiser les risques d'accidents. Notamment en forêt, branches et épines constituent un risque important pour les yeux et il est fortement recommandé, particulièrement lorsqu'il fait noir, de marcher la tête vers le bas et le bras devant la figure. De plus, afin de minimiser les risques de blessures, les contenants en verre sont interdits sur le site. Le bon sens doit être appliqué comme pour toute activité de plein-air.
6. Il est impératif de tenir compte des contraintes particulières aux conditions météorologiques en cours et précédant l'activité. Avec la pluie, certaines zones peuvent devenir boueuses ou glissantes et doivent être évitées ou, à tout le moins, abordées avec prudence. De forts vents peuvent accroître le risque de chute d'arbres et, par conséquent, l'accès aux zones boisées doit être restreint en conséquence. Dans le cas de vents forts (60km/h et +), l'accès aux bâtiments du village dans les arbres est strictement interdit.
7. Il est interdit d'endommager ou de modifier les sites. Notamment, les mobiliers doivent rester en place, y compris pour la zone d'accueil et de stationnement. Les graffitis et autres modifications aux lieux sont interdits et entraîneront des pénalités, des poursuites et/ou une expulsion sans remboursement.
8. Puisque le site est en perpétuelle amélioration, certains sites en voie d'aménagement ou de construction peuvent être interdits d'accès pour des raisons de sécurité. Ces sites interdits d'accès sont identifiés par un ruban jaune ou rouge de construction. Ceci comprends mais n'est pas limité à : l'entrée de la forteresse.
9. La baignade est déconseillée compte tenu que la qualité de l'eau peut ne pas rencontrer les normes environnementales requises. De plus, aucune supervision n'est effectuée et par conséquent la baignade est déconseillée et à vos propres risques.
10. La consommation d'alcool et des drogues doit se conformer aux lois et règlements des diverses instances gouvernementales. La consommation et la vente d'alcool doit en particulier se conformer aux règlements de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Toute aggravation du risque associé à la consommation excessive ou illégale d'alcool ou de drogues peut résulter en des pénalités, des poursuites et/ou une expulsion sans remboursement.
11. Les déchets de toutes sortes (cigarettes, emballages de plastique, carton, etc.) doivent être ramassés. Des poubelles et un conteneur à déchets sont mis à votre disposition afin de vous aider à conserver le site propre et exempt de déchets. Tous déchets excédants la capacité du conteneur doivent être emportés par les participants lors de leur départ.

MERCI!